

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE MARDI 30 JUIN 2020 À COMPTER DE 17 H, PAR VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière
Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil doivent se tenir à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus présents, le directeur général, la directrice du Service des communications et des relations citoyennes et la greffière participent à cette séance à distance. Le verbatim de la séance sera disponible sur le site Internet de la Ville sous forme de faits saillants.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 17 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-125 Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION – Règlement 247 relatif à l'encadrement des activités offertes sur les espaces publics

2020-06-126 **ATTENDU** qu'en date du 23 juin 2020, le Projet de règlement 247 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement a pour objet de régir la tenue de certaines activités sur un espace public et de fixer les modalités liées à l'obtention d'une autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER le Règlement 247 relatif à l'encadrement des activités offertes sur les espaces publics.

4. **AUTORISATION – Redistribution par le P'tit Train du Nord de la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation**

2020-06-127 **CONSIDÉRANT** l'octroi, par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, d'une aide financière de 2 M\$ destinées aux villes/MRC pour la réalisation de travaux majeurs sur l'ensemble du territoire couvert par le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC a préparé un plan des travaux sur son territoire et que ceux-ci ont été approuvés par le comité de gestion le 4 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine conserve les pouvoirs de gestion et de réalisation des divers travaux d'immobilisation sur le tronçon du P'tit Train du Nord de son territoire en fonction de l'article 4.4. de l'entente intermunicipale de gestion et de l'annexe B (programme d'entretien planifié et préventif);

CONSIDÉRANT QUE les montants attribués aux villes de la MRC Thérèse-De Blainville se répartissent comme suit :

Thérèse-De Blainville	177 224 \$
<i>Blainville</i>	78 205 \$
<i>Sainte-Thérèse</i>	46 340 \$
<i>Rosemère</i>	28 781 \$
<i>Lorraine</i>	5 996 \$
<i>Bois-des-Filion</i>	17 902 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la somme de 5 996 \$ allouée à la Ville de Lorraine soit redistribuée par le P'tit Train du Nord au prorata du km de piste aux MRC d'Antoine-Labelle (76 621 \$), des Laurentides (65 972 \$), des Pays-d'en-Haut (18 528 \$) et de la Rivière-du-Nord (16 103 \$) et qu'il en soit fait mention lors de l'annonce officielle du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

5. **AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-06-128 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 17 h 13.